



Lille le 12 juillet 2017.

SECTION COURSE

Message Important

Adhérentes et adhérents comme déjà informé l'année dernière la séparation des CE entraîne des modifications pour nous notamment sur la dotation.

Les mesures pour pouvoir préserver l'équilibre financier du club sont :

- Participation identique à la licence de 15€ : entreprise ou compétition
- Pas d'augmentation de la cotisation
- Prise en charge par les extérieurs de la participation auparavant attribuée par le CE de 40 € (tarif SNCF+40 €)
- **Tarif des sorties pour les extérieurs au CE nord pas de calais à prix coûtant**
- **Obligation pour les extérieurs SNCF de prendre une licence compétition**

Nous n'appliquons pas de différence entre les cheminots des différents CE (**sauf pour les sorties**), mais il est impératif pour nous de connaître votre attachement CE pour pouvoir faire des demandes de subvention auprès d'eux s'ils n'ont pas effectué de partenariat avec le CE régional Nord Pas de Calais.

Courir ensemble, comme son nom l'indique, a pour vocation de ne faire aucune distinction entre nous : agent, ayant droit, retraité et nos amis extérieurs.

Aidez-nous à maintenir cette cohésion en nous indiquant votre affectation, ainsi que votre CE de rattachement pour pouvoir solliciter des subventions.

L'équipe de Courir Ensemble,

La nouvelle saison 2017-2018 commence le 01 septembre 2017.

Tu trouveras ci-joint un bulletin d'adhésion qui sert également de demande de licence Compétition FFA et Entreprise FFA.

Sur ce bulletin, il faudra préciser le nom du comité d'entreprise auquel tu appartiens.

Chaque licencié reçoit sa licence par voie électronique, c'est pourquoi il est obligatoire pour l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une licence **de fournir une adresse courriel fiable et LISIBLE.**

La licence Athlé Entreprise autorise uniquement les championnats de France Entreprise et toutes les courses hors stade : course sur route, cross-country, trail, course nature.

L'adhésion seule coûte :

45 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Entreprise FFA coûte :

62 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Compétition FFA coûte :

107 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

147 € pour les autres adhérents.

chèque à l'ordre de Courir Ensemble.

Joindre à l'inscription **l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 3 mois au moment du renouvellement de la licence.** (N'oublie pas de faire des photocopies car il est envoyé à la ligue).

Inscription à envoyer : (accompagnée du chèque et du certificat médical)

par la poste

Pascal Rousseau

9b rue Victor Hugo

59252 Marquette en Ostrevant

Pascalrousseau1@free.fr

Pour les inscriptions course :

inscriptions@courirensemble.com

Pour les non licenciés il faut obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied **en compétition** de moins d'un an à la date de la course, que j'envoie avec le bulletin collectif d'inscription.

Il faut donc m'envoyer un nombre suffisant de copies de certificats médicaux.

Merci de respecter les dates limite d'inscriptions notées sur le calendrier des courses ciblées.

Les coureurs peuvent participer aux marches.

Le site internet : <http://www.courirensemble.com>

L'équipe de Courir Ensemble